

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 24 Juin 2025 à 20 heures 30

<u>Etaient présents :</u>	Aurélien BANSEPT, Maire, Sylvie FEBVET, Michel THIEBAUT, Stéphanie FERRY. Daniel MALÉ, Gérard BONATO, Serge FAYS, Françoise DEMENGE, Géraldine THIRIET, Thierry VOIGNIER, Nadine FRESSE, Jean-Yves BOITTE, Christophe BERNASCONI, Sarah GRIVEL, Christelle POIROT (vote à partir de la question 4), Christophe BRUSSEAU, Alban SCHWENTZER, Félicia VOGELWEITH, Jean GRANDPRÉ.
<u>Absente :</u>	Aurore LOCATELLI, Stéphanie MARCHAL.
<u>Absents excusés :</u>	William MATHIEU, Isabelle LAB.
<u>Procurations :</u>	William MATHIEU à Sylvie FEBVET et Isabelle LAB à Michel THIEBAUT.
	18 conseillers présents et 20 votants de la question 1 à 3. 19 conseillers présents et 21 votants de la question 4 à 11.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Géraldine THIRIET.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 06 mai 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve le compte-rendu de la dernière séance.

2. Décision modificative n°2 – Budget Forêt – Exercice 2025.

Cette décision modificative concerne un changement d'imputation comptable utilisé pour les frais de recouvrement sur les ventes de bois, 6688 au lieu de 627.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve la décision modificative n°2 – Budget Forêt comme suit :

Section Fonctionnement dépenses

- | | |
|--|-------------|
| • Compte 61524 : Bois et forêts | -1 000.00 € |
| • Compte 6688 : Autres charges de gestion courante | +1 000.00 € |

3. Décision modificative n°1 – Budget Principal – Exercice 2025.

Cette décision modificative concerne des saisies sur le compte bancaire d'EDF réalisées par le SGS de Saint-Dié-des-Vosges, en 2022 et 2023, pour le compte de la commune correspondant à des avoirs qui ont été finalement déduits très tardivement par EDF sur des factures qui ont suivi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve la décision modificative n°1 – Budget Principal - comme suit :

Section Fonctionnement dépenses

- | | |
|--|--------------|
| • Compte 673 : Titres annulés sur exercices antérieurs | +17 165.00 € |
| • Compte 65568 : Autres contributions | -17 165.00 € |

Arrivée de Madame Christelle POIROT

4. Demande de suppression du passage à niveau n°51 de la part de SNCF RESEAU.

Par courrier en date du 26 mai 2025, la SNCF RESEAU demande une nouvelle fois à la Commune, pour des raisons de sécurité et de fréquentation très faible, de supprimer le passage à niveau n°51 (piéton) qui dessert uniquement les Papeteries de Clairefontaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Suivant l'avis défavorable des Papeteries de Clairefontaine, refuse la suppression du passage à niveau n°51 par SNCF RESEAU.

5. Attribution des subventions aux associations pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 6 abstentions (6 conseillers parties prenantes engagés dans diverses associations) :

Attribue les subventions suivantes :

Association	2023	2024	Demande 2025	Attribuées
Association culturelle	1 400 €	900 €	300 €	300 €
Danse Country		-	-	
Atelier d'arts plastiques		500 €		
Patchwork		400 €		
Animathèque	300 €	300 €	-	-
Club Vosgien	450 €	450 €	450 €	450 €

Orchestre d'Harmonie	9 800 €	7 250 €	6 000 €	6 000 €
Mil' Chats' Lor	200 €	300 €	-	-
Association Louise et Olivier	350 €	350 €	-	-
Chemin de mémoire Fontenelle		100	100 €	100 €
UNRPA Pays des Abbayes		150	150 €	150 €
Amicale des Pompiers	1 600 €		1 600 €	Matériel pour 1 600 €
Etival dans le Temps			-	-
TèreO			-	-
Sports Municipaux	1 500 €	1 600 €	1 600 €	1 600 €
Judo	9 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
ASRTT	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Projet inter associatif	2 000 €		-	-
Comité 88 prévention routière	100 €		-	-
ABCD Ecole en Fête	500 €		-	-
Le Potager de l'Abbaye	500 €		-	-
Les Restos du Coeur			-	-
Chœur des 3 Abbayes			-	-
Pole Dance (nouvelle association)			4 115 €	1 000 €
Subvention école Voyages			-	-

6. Approbation des pièces du marché et choix de l'entreprise chargée des travaux de voirie quartier de Deyfosse.

Il s'agit de la voie communale n°7 à Deyfosse, l'estimation du montant des travaux a été établie à 105 560 € H.T, 126 672 € T.T.C.

Deux offres ont été réceptionnées :

Candidat	Prix H.T	Prix T.T.C
COLAS (Anould)	89 740.00 €	107 688.00 €
STPI (Saint-Nabord)	114 991.50 €	137 989.80 €

Classement sans pondération :

Candidat	Prix	Valeur technique	Total	Classement
COLAS	74.67/100	80.00/100	155/200	1
STPI	25.33/100	98.00/100	123/200	2

Les critères de sélection des offres sont d'une part, le prix pour 70% de la note et d'autre part, la valeur technique pour 30% de la note.

Classement avec pondération :

Candidat	Prix	Valeur technique	Total	Classement
COLAS	52.27	24.00	76.27	1
STPI	17.73	29.40	47.13	2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Approuve les pièces du marché et charge l'entreprise COLAS d'Anould de réaliser les travaux de voirie à Deyfosse, pour un montant de 89 740 € H.T, soit 107 688 € T.T.C.

7. Projet de régularisation des emprises de la rue des Iles.

Le projet de régularisation des emprises de la rue des Iles se décompose de la manière suivante :

- ✓ La commune doit acquérir auprès de la famille JACQUEMIN, 130 m² et doit céder 160 m²,
- ✓ La Commune doit acquérir auprès des consorts Rainis 25 m² et doit céder 15 m².

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

Approuve le projet de régularisation des emprises de la rue des Iles établi par le cabinet V' GEO.

Précise que les frais liés à cette opération seront intégralement pris en charge par la commune.

8. Présentation du rapport du commissaire enquêteur dans le cadre de la rétrocession aux riverains des sentiers du Vivier.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que Monsieur Jean-Paul PERRIN, de Saint-Dié-des-Vosges, a été nommé commissaire enquêteur par arrêté en date du 10 avril 2025.

L'enquête s'est déroulée du 5 mai au 2 juin 2025 et le commissaire a tenu trois permanences en mairie, à savoir, lundi 5 mai de 9h00 à 11h00, vendredi 16 mai de 9h00 à 11h00 et lundi 2 juin de 14h00 à 16h00.

Le dossier est composé du registre d'enquête, du rapport de synthèse et des pièces annexes.

Selon le commissaire, l'enquête s'est déroulée de manière régulière et satisfaisante. Aucune personne n'est venue pour marquer son désaccord avec le projet de rendre les sentiers aux riverains.

Monsieur le Maire donne lecture de l'avis du commissaire enquêteur :

Considérant que les mesures de publicité de l'enquête ont permis d'aviser le public et plus particulièrement les personnes susceptibles d'être concernées par le projet ;

Que le dossier mis à l'enquête a présenté le projet avec précision et sincérité ;

Que les conditions d'accueil en mairie ont été satisfaisantes ;

Que personne n'est venu voir le commissaire enquêteur pour des observations ou des propositions ;

Que l'aliénation des sentiers Est et Ouest du Vivier apporte une amélioration des conditions d'exploitation des parcelles contigües sans produire de gêne aux riverains ;

Donne un avis favorable au projet de déclassement du domaine public communal des deux sentiers Est et Ouest quartier du Vivier avec cession aux riverains.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Approuve les conclusions du commissaire enquêteur.

9. Transfert du bureau de vote n°2 de l'école de musique à la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

Approuve le transfert du bureau de vote n°2, situé actuellement à l'école de musique (10, rue de Pajailles), à la salle polyvalente sur le site du Champ de Foire.

10. Demande de subvention auprès de la Fondation du Patrimoine et lancement d'une souscription pour financer la restauration du tableau « Le Christ bénissant les Enfants » attribué à Jordaens.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

Demande une subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour financer une partie des frais de restauration du tableau inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques « Le Christ bénissant les enfants » attribué au peintre JORDAENS ;

Autorise Monsieur le Maire à engager une souscription publique par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine.

11. Questions et informations diverses

AGENDA :

04/07 : Commission du personnel, 18h en mairie,
05/07 : Concert de l'orchestre d'harmonie, 20h30 à la salle des fêtes,
07/07 : Réunion préparatoire de la fête du sport et des associations, 18h30 gradins du stade municipal,
14/07 : Cérémonie du 14 juillet rassemblement à 10h30 derrière l'église abbatiale,
02/08 : Festival des Abbayes, concert à 20h30 à l'église abbatiale,
14/08 : Feux d'artifice à partir de 19h00 au Champ de Foire
30/08 : Color Run 2025, départ à 16h00, parking du stade.

Séance levée à 21 heures 45
